

## Les alignements d'arbres



**Janvier 2006**



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère  
des Transports  
de l'Équipement  
du Tourisme  
et de la Mer



<b>Les enjeux</b>	<b>3</b>
L'alignement d'arbres, patrimoine historique et culturel,...	3
...est un élément du cadre de vie, médiateur entre les infrastructures et l'urbanisme,...	4
...qui disparaît par manque d'attention et de compétence.	5
<b>L'état de la réglementation</b>	<b>5</b>
Les règles routières	5
Le droit réglant le voisinage	6
La protection patrimoniale	6
La loi paysage	6
Les règlements d'urbanisme	6
<b>Les acteurs concernés</b>	<b>6</b>
Maîtres d'ouvrage	7
Maîtres d'œuvre	7
Gestionnaires	7
<b>Les étapes de la prise de décision au regard des objectifs qualité poursuivis</b>	<b>7</b>
Premier objectif de qualité : donner à l'alignement la possibilité de se développer convenablement	8
Deuxième objectif de qualité : créer des alignements en harmonie avec leur environnement	9
Troisième objectif de qualité : assurer la pérennité du patrimoine par une bonne gestion	10
<b>Modalités de prises en compte de ces objectifs. Pistes de progrès possibles</b>	<b>10</b>
La connaissance de l'état existant : recensement, état sanitaire	12
Le programme de plantation et de gestion	13
La charte des alignements d'arbres	13
Les formations	14
La sensibilisation	14
<b>Bibliographie</b>	<b>17</b>



# Les alignements d'arbres

LES ALIGNEMENTS D'ARBRES, ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE ET DE L'URBANITÉ MODERNE, AUJOURD'HUI MENACÉS, N'EXISTENT QU'À TRAVERS UNE VISION COHÉRENTE DE L'ESPACE DANS LEQUEL ILS PRENNENT PLACE. CE SONT DES ENSEMBLES QUI NE DOIVENT LEUR EXISTENCE QU'À LEUR COHÉRENCE. LEUR MISE EN ŒUVRE ET LEUR GESTION, D'UNE TECHNICITÉ SOUVENT NÉGLIGÉE, IMPLIQUENT TOUS LES ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT.

L'alignement d'arbres est défini comme un ensemble de sujets arborés, la plupart du temps d'une même essence et organisé selon un schéma simple et volontaire, la ligne. Il peut être multiplié pour varier l'effet ou créer un espace particulier. C'est ainsi que si les alignements routiers sont la plupart du temps par deux, sur les cours ou les allées il peut en exister des séries parfois importantes. L'objet de la présente fiche concerne donc l'alignement en tant que structure spatiale et élément du vocabulaire du projet d'aménagement de l'espace.

*Les alignements  
d'arbres*

3

## ► Les enjeux

**L'alignement d'arbres, patrimoine historique et culturel,...**



### ► Alignement dans la Brie

*Didier Larue. L'arbre dans la ville.  
Les guides pratiques. Sang de la terre.*

Pendant des siècles, alignements d'arbres, ville et infrastructures furent indissociables. Que ce soit pour le confort du fait des ombrages, pour le rapport du bois, pour la consolidation des terrains... les rangées d'arbres soulignaient places, routes et canaux à travers les paysages français. De la même façon, cours et allées étaient les premiers éléments marquant l'extension de l'espace urbain.

Les alignements d'arbres inscrivaient chaque aménagement dans son territoire selon un rapport voulu d'organisation et de références.

Il s'agit bien là d'une forme d'expression culturelle qui fait des alignements d'arbres un bien patrimonial dont nous avons hérité.

### **...est un élément du cadre de vie, médiateur entre les infrastructures et l'urbanisme,...**

Les exigences des citoyens quant à leur cadre de vie concernent en grande partie les rapports à la nature et en particulier les rapports au végétal. C'est ainsi que la notion d'espace vert est devenue complètement dévalorisée. Aujourd'hui, ce terme vague et générique est remplacé par des notions beaucoup plus techniques et précises, ce qui traduit une attention plus grande portée à ces espaces végétalisés. Cette tendance ne devrait aller qu'en s'accroissant, notamment avec les nouveaux documents d'urbanisme qui favorisent les projets. Les collectivités sont invitées à produire ce qu'elles envisagent pour leur avenir non plus en terme de droit à construire mais en terme de projet spatialisé sur leur territoire, un des moyens d'expression étant alors le plan de paysage. Dans ce contexte, il est bien évident que les relations privilégiées entre les infrastructures et le développement urbain ne devraient pas changer. Et de tout temps, l'alignement d'arbres est un des éléments fondamentaux du rapport de la route à la ville.

Par ailleurs, les projets d'aménagement sont de plus en plus discutés dans le cadre des interventions citoyennes au travers des concertations, des enquêtes publiques... Chacun d'entre eux s'inscrit dans un contexte collectif dont une des composantes majeures est le cadre de vie et le paysage. Ainsi utilisé à bon escient, l'alignement d'arbres a révélé toute sa pertinence. Il est un système historique de référence symbolique fort, organisateur certes, mais surtout médiateur entre le territoire et le projet, chargé de mettre en relation l'acte humain et la nature éternelle. Par là même, il est une réponse moderne et d'avenir à des contraintes d'organisation spatiale.



#### ► L'arbre d'alignement

*La nature en ville et la structuration de l'espace.*

**...qui disparaît par manque d'attention et de compétence.**

Aujourd'hui la notion d'alignement d'arbres disparaît derrière celle de l'arbre comme sujet végétal. Chaque spécimen est pris isolément de ses voisins. Une des illustrations de ce phénomène est l'indifférence avec laquelle disparaissent les alignements routiers alors que l'attention du public n'a jamais été aussi vigilante. La destruction se fait rarement alignement après alignement. Les arbres disparaissent au gré des blessures, des accidents, des morts, des interventions sécuritaires... Il n'existe pratiquement plus de grands alignements indemnes, les routes sont bordées d'arbres plus ou moins isolés dont le sort dépend de la prochaine rectification de virage ou du prochain élargissement pour disparaître sous les assauts des tronçonneuses, ce qui rend les survivants incongrus et incohérents.

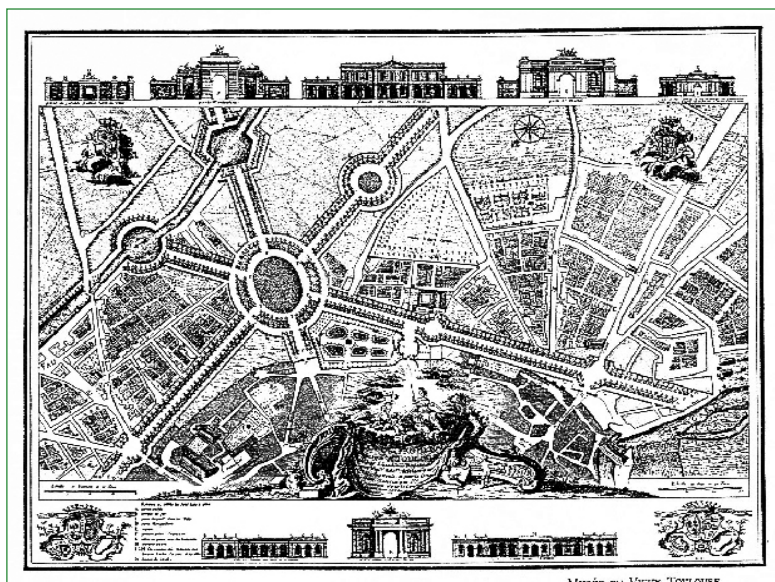
La même constatation pourrait être faite à propos des alignements constituant les mails où pour faire une place de stationnement, aménager un passage de voiture... L'ensemble est petit à petit défiguré.

Si les alignements anciens sont affreusement maltraités, le sort des nouveaux n'est pas meilleur. Présents dans beaucoup de projets, notamment le long de nouvelles voies ou en entrées de ville, ils sont créés selon des conditions souvent très défavorables qui mettent sérieusement en cause leur avenir, entre bordures et réseaux, dans des sols rapportés trop pauvres, avec des mauvais traitements et des entretiens déficients. Il s'agit là d'une perte de compétence de la part de ceux qui les conçoivent ou les gèrent, acceptant parfois des situations invraisemblables.

## ► L'état de la réglementation

### Les règles routières

L'État édicte des règles qui sont souvent reprises par les autres propriétaires et gestionnaires que sont les départements ou les villes. Les arbres sont considérés comme des obstacles et à ce titre doivent disparaître. Hors agglomération, les règles actuellement en vigueur prévoient leur disparition quand ils sont à moins de sept mètres du bord des chaussées. Lorsqu'il est indispensable de conserver des sujets existants, arbres protégés ou de grande valeur patrimoniale, des glissières sont mises en place.

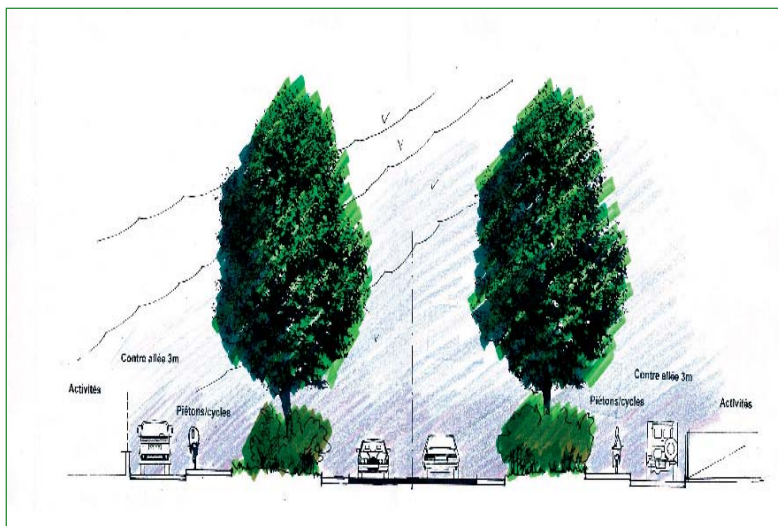


► Une entrée en ville en 1772.

Plan Dupain-Triel / de La Lande. Toulouse

## Le droit réglant le voisinage

Les règles du droit privé réglementent le voisinage des arbres. C'est ainsi qu'un végétal de plus de deux mètres de haut ne peut être implanté à moins de deux mètres de la limite de voisinage. Mais cette règle ne s'applique pas en droit public. C'est ainsi qu'il n'est pas fixé de distance de voisinage pour les végétaux *sis* dans le domaine public, quelle que soit leur taille.



Un projet de ville en 2000

## La protection patrimoniale

La loi autorise la protection des arbres au titre des monuments historiques. Ce genre de protection est cependant assez rare. Les alignements d'arbres remarquables sont le plus souvent protégés au titre des sites inscrits ou classés.

## La loi paysage

La loi du 8 janvier 1993 dite loi paysage a institué la notion de structures paysagères pour permettre des protections, ce qui concerne souvent les alignements d'arbres. Mais il faut reconnaître que rares sont les cas qui peuvent être cités.

## Les règlements d'urbanisme

Le code de l'urbanisme a prévu la protection de masses végétales remarquables au travers des espaces boisés classés. C'est peut-être le type de protection qui a le plus profité aux alignements d'arbres. L'explication réside probablement dans le fait que les documents d'urbanisme sont réalisés à une échelle locale ce qui favorise l'expression patrimoniale locale, échelon privilégié du rapport aux arbres.

## ► Les acteurs concernés

Comme pour tout aménagement, toute la chaîne de production spatiale intervient dans la création, la sauvegarde et l'entretien des alignements d'arbres. Mais force est de constater qu'en dehors des services spécialisés des jardins de ville ou des départements, peu d'acteurs peuvent se réclamer d'une véritable compétence.



## Maîtres d'ouvrage :

Les maîtres d'ouvrage représentent les propriétaires, le plus souvent l'État et les collectivités territoriales, départements et villes. Ils sont propriétaires d'alignements existants ou en financent de nouveaux dans les aménagements qu'ils font réaliser. Par leur volonté de disposer de services spécialisés et compétents et par les budgets mis à disposition, ils sont entièrement responsables de la constitution et de l'état de leur patrimoine.

## Maîtres d'œuvre :

Les maîtres d'ouvrage publics assurent souvent leur propre maîtrise d'œuvre au travers de l'ingénierie publique. Les maîtres d'œuvre privés sont représentés par les professions de l'aménagement qui utilisent aussi l'alignement d'arbres comme un des éléments du vocabulaire spatial, (architectes, paysagistes, géomètres...). Trop souvent ils négligent de plaider la cause de leurs projets en permettant des approximations techniques quand il s'agit de réaliser, se déchargeant sur le savoir-faire de l'entreprise. Or, celle-ci doit faire face à la conjugaison de cahiers des charges sommaires et d'une réponse moins disante. Comme pour toute discipline, l'arbre exige des spécialistes techniques qui ne sont pas très nombreux. En général, il est fait appel à des végétalistes, écologues, botanistes, forestiers...

## Gestionnaires :

Les maîtres d'ouvrage par le fait qu'ils sont propriétaires sont aussi les gestionnaires de leur bien. L'entretien est de leur ressort, ce qui, étant donné la durée de vie des arbres, représente un travail de longue haleine. Parfois, des services spécialisés assurent cette tâche, notamment dans les conseils généraux et dans les services techniques municipaux. Il est aussi parfois fait appel à des spécialistes de certains gestes, comme les élagages, les traitements antiparasitaires lourds... Mais, il n'en demeure pas moins que beaucoup de gestionnaires n'ont pas les structures adaptées. C'est souvent le cas pour les subdivisions de l'équipement ou les services des routes départementaux qui gèrent beaucoup d'alignements routiers sans véritables professionnels et dans des conditions financières difficiles.

Ce manque de compétences associé à des budgets inadaptés est une des causes majeures de l'état général actuel. En effet, le gestionnaire sans spécialiste et sans moyen considère alors la suppression comme la seule issue à une situation pesante. Petit à petit, arbre après arbre, la disparition du patrimoine est programmée sans possibilité de retour.

## ► Les étapes de la prise de décision au regard des objectifs qualité poursuivis

La décision de créer un alignement d'arbres est la plupart du temps issue d'un projet d'aménagement. Initiée par le maître d'œuvre, elle s'impose comme la réponse formelle appropriée aux problèmes posés lors de l'aménagement de certains lieux. C'est ainsi qu'aujourd'hui les études d'entrées de ville issues de l'amendement Dupont de la loi Barnier conduisent très souvent à l'utilisation d'alignement d'arbres. De même, dans de nombreux lotissements et quartiers nouveaux, les arbres accompagnent les voiries créées. La structuration de l'espace, le confort, la simple présence de l'arbre... autant d'éléments qui incitent les décideurs à utiliser les alignements. Ceci entraîne chez le maître d'ouvrage des engagements importants qui ont des conséquences sur l'espace et dans le temps. Aussi la décision de

mettre en place des alignements d'arbres ne se prend qu'après s'être assuré que les conditions nécessaires pour atteindre les objectifs de qualité étaient bien présentes : absence de contraintes techniques limitantes, faculté de maîtriser les étapes de la mise en place et engagement d'une bonne gestion.

### **Premier objectif de qualité : donner à l'alignement la possibilité de se développer convenablement**

La décision de mettre en place un alignement d'arbres s'accompagne d'une réflexion sur les conditions de vie qui peuvent lui être offertes. Ces dernières se regroupent en deux grandes catégories, les conditions techniques d'implantation et l'écologie.

#### ■ Les conditions techniques d'implantation.



*Didier LARUE. L'arbre dans la ville.  
Les guides pratiques. Sang de la terre.*

C'est probablement l'ensemble de facteurs le plus limitant mais qui est le plus souvent volontairement ignoré. Au préalable, il faut rappeler qu'un arbre est un être vivant parfois monumental ayant une partie aérienne et une partie souterraine. Pour un développement correct, les deux doivent pouvoir croître dans de bonnes conditions. Les magnifiques sujets dont nous avons hérités avaient été mis en place le long d'avenues de terre perméables à l'eau, copieusement engraisés par les déjections des chevaux et autres animaux de traits... Aujourd'hui coincés entre deux bordures de béton espacées d'à peine un mètre, sur les tranchées drainantes des réseaux, entourés d'enrobés et de béton balayé, quel visage nos plantations offriront-elles à nos petits enfants ?

Comme dans toute chose il faut se donner les moyens de sa politique. Planter un alignement d'arbres est un geste pour aujourd'hui certes, mais aussi beaucoup pour demain. Il faut donc le mettre dans des conditions qui lui garantiront sa pérennité et sa beauté. Il lui faut de l'espace, aussi bien pour ses racines qui doivent facilement atteindre le terrain naturel, que pour ses branches.

#### ■ L'écologie

Les relations entre les plantes et leurs milieux sont maintenant bien connues du grand public. Les plantes de climat méditerranéen ne sont pas les mêmes que celles du Nord. Les plantes de milieu acide sont différentes de celles qui vivent sur les sols calcaires. Cependant, il arrive encore que le choix de telle ou telle essence se fasse encore « au coup de cœur ». Qui n'a pas rêvé de refaire telle ou telle composition

vue ailleurs ? Ce que peut faire le jardinier à force de soins pour une petite plante exotique est impossible à envisager pour un ensemble de grands arbres entretenus par la collectivité. Il est donc impératif de placer la bonne essence dans le bon milieu.

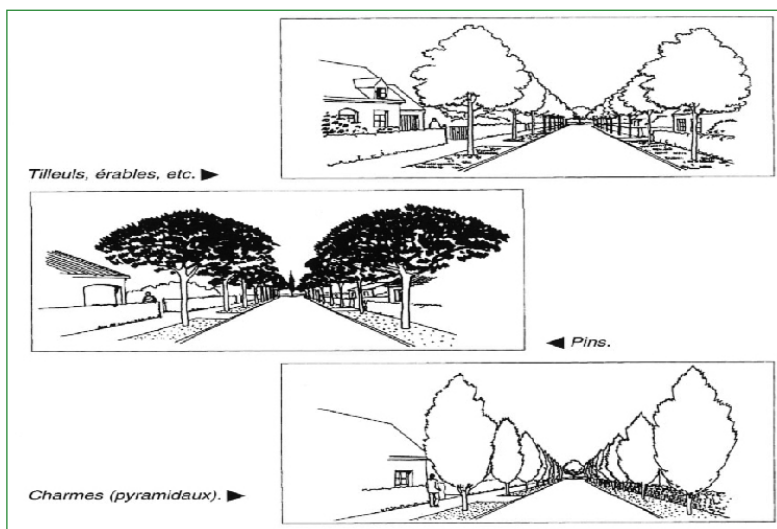
## Deuxième objectif de qualité : créer des alignements en harmonie avec leur environnement

### ■ Le milieu

C'est donc un des critères majeurs du choix. Il est nécessaire que l'arbre puisse croître, racines et branches, dans d'excellentes conditions. Pour ce faire, il doit s'agir d'essences en accord avec le milieu d'implantation. Très souvent, les arbres sont mis en place sur des terrains travaillés qui n'ont plus rien à voir avec le terrain d'origine. En outre, il faut penser qu'en ville les conditions sont toujours plus sèches que cela ne paraît du fait des nombreuses tranchées voisines, de l'imperméabilisation des sols... Bien sûr, la pollution joue aussi un grand rôle, phénomène auquel les essences persistantes sont plus sensibles que les essences caduques.

### ■ L'aspect recherché

En premier lieu, il est nécessaire de dresser le cahier des charges de la plantation. C'est la suite des caractéristiques recherchées qui conduit au choix d'une essence. Parmi celles-ci l'aspect est essentiel. Feuillage persistant, feuillage caduc, floraison, port général... autant d'éléments qui mis à côté les uns des autres font qu'au final une essence s'imposera. Il ne s'agit ni plus ni moins que de dresser un programme. Mais, de même qu'un arbre en peuplement forestier, au milieu d'une foule, n'a pas le même port qu'en isolé au milieu d'une pelouse, les arbres en alignement ont une allure particulière, entre l'isolé et l'individu en peuplement dense. Cette allure dépend beaucoup des espacements.



Didier LARUE. *L'arbre dans la ville.*  
Les guides pratiques. Sang de la terre.

### ■ Le développement futur

L'image du cèdre bleu si mignon, tout petit qui au bout de vingt ans repousse clôture et maison est bien connue. Il arrive encore cependant que certains alignements soient détruits parce que les arbres en train de devenir adultes créent des dégâts insupportables aux voiries ou aux constructions. La prise en compte de la taille des sujets adultes permet des choix beaucoup plus judicieux. Un arbre vit en moyenne un siècle. Jusqu'à vingt-cinq ans cet arbre est donc jeune. En outre, il va se développer pratiquement toute sa vie. Dans un petit espace, un alignement de troènes sur tige se développant parfaitement a bien plus d'effet que des tilleuls ou autres grands arbres martyrisés par les élagages et les tailles.

### Troisième objectif de qualité : assurer la pérennité du patrimoine par une bonne gestion

Quand il s'agit de plantations, les professionnels ont l'habitude de dire qu'ils fournissent à leurs clients des bébés à élever. Ils insistent, par là, sur le fait que la mise en place d'un végétal est l'acte le plus facile. Le plus important sera de l'élever correctement et de le préserver durant sa vie d'adulte.

Un alignement d'arbres, à sa mise en place, est constitué de jeunes sujets, dont les conditions d'élevage conditionneront l'allure une fois adulte. À l'inverse, beaucoup de nos alignements issus du siècle dernier, comprennent des arbres vieillissants, parfois malades. Dans tous les cas, la gestion est affaire de spécialistes et de longue durée. Il ne suffit pas de savoir tenir son jardin potager pour savoir s'occuper d'un alignement centenaire ! D'autant que certaines croyances aberrantes ont encore la vie dure. Qui n'a pas entendu que la taille faisait du bien ?

La volonté de créer un alignement d'arbres est donc une prise de responsabilité importante qui concerne à la fois les conditions qui seront offertes aux arbres pour se développer souvent dans des milieux urbains très agressifs, et à la fois les moyens qui seront donnés pour leur gestion, que ce soit les arrosages, les traitements, les tailles éventuelles...

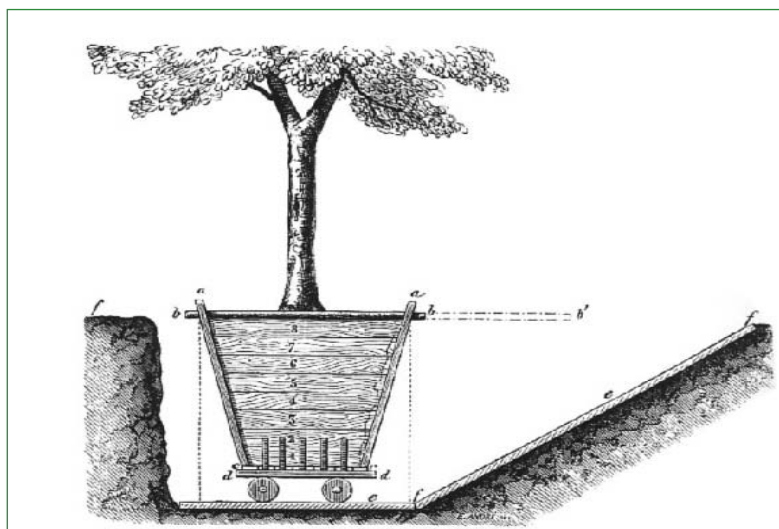
### ► Modalités de prise en compte de ces objectifs. Pistes de progrès possible

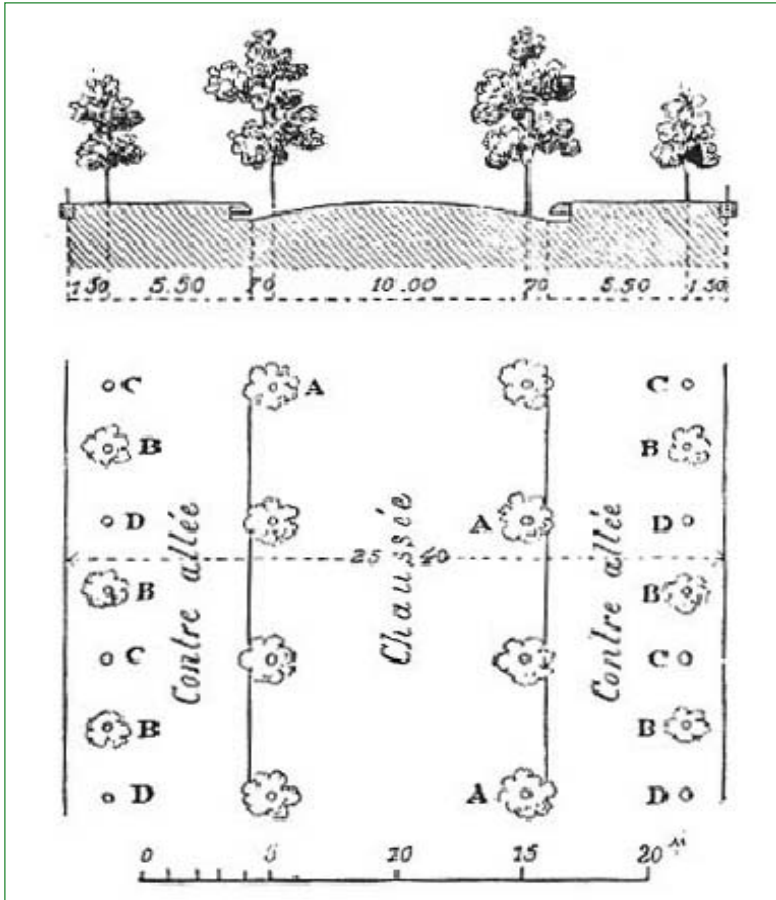
De grandes marges de progrès existent encore pour les métiers qui côtoient les alignements d'arbres qui sont, en fait, tous les métiers de l'aménagement. L'objet n'est pas, bien sûr, de transformer chacun d'entre eux en spécialiste. Il s'agit plutôt de solliciter une prise de conscience générale pour que les conditions de la mise en œuvre de ce progrès puissent se réaliser.

C'est ainsi que trois idées fortes se détachent :

- l'alignement d'arbres est un ouvrage exceptionnel par sa taille et sa durée de vie,
- la conservation ou la création d'un alignement est une décision impliquant des moyens techniques sur de longues périodes,
- les techniques de plantations et de gestion sont très spécifiques.

À travers elles, c'est l'ensemble des problèmes posés par ce sujet qui est exprimé.





► Viale dei colli, Florence.

Édouard ANDRÉ  
L'art des jardins.

Les alignements  
d'arbres



▲ Protection par une bordure haute en granit (Valenciennes)



▲ Grille d'acier avec trous pour les tuteurs et bornes de protection (Marseille)

Didier LARUE. L'arbre dans la ville.  
Les guides pratiques «sang de la terre».



► Clos Masure. Pays de Caux.

Didier LARUE. L'arbre dans la ville.  
Les guides pratiques sang de la terre.

La connaissance de l'état existant : recensement, état sanitaire

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DU VAR

S.E.R.T.

RESEAU DES ROUTES NATIONALES DU VAR

*Etude de gestion des plantations*

2 - CHARTE PAYSAGERE

Dans le cas des alignements existants que gère une ville par exemple, ou une subdivision de l'équipement le long des routes..., il est étonnant de constater que souvent il y a un manque de connaissance du patrimoine existant. Le premier travail à faire est ce travail de connaissance de base indispensable fondé sur l'identification, les mesures, le recensement des opérations de création et d'entretien, l'état sanitaire...

## Le programme de plantation et de gestion

Les outils informatiques permettent alors des tris, la programmation des travaux de gestion, des remplacements... C'est le début de la réalisation indispensable d'un programme cohérent de remplacement des sujets à supprimer et des travaux d'entretien et de gestion.

Ce schéma s'applique aussi, bien sûr, aux alignements nouveaux. Dès la plantation, on s'attachera à prévoir sur des périodes assez longues la gestion nécessaire au bon développement.

## La charte des alignements d'arbres

L'avantage des outils de concertation et de sensibilisation que sont les chartes, en l'occurrence d'alignements d'arbres pouvant aussi bien exister à l'échelle d'un département que d'une commune pour une seule réalisation, est de fédérer les volontés sur un projet. Cela permet en outre d'exprimer une vision globale incluant les travaux de création et ceux d'entretien et de gestion au sein d'une démarche de qualité.

Après le constat de l'existant, elles expriment les besoins nouveaux, la façon d'y satisfaire et les moyens que se donnent les signataires pour faire œuvre qualitative. Souvent, en annexe, un aperçu technique permet d'aborder le choix des essences, les méthodes de plantation, les méthodes d'entretien et les spécialistes auxquels il est possible de faire appel.





► DDE Var.

*Charte paysagère des plantations d'alignement sur routes nationales.  
États projetés.*

## Les formations

Les organismes de formation traitent régulièrement du sujet. C'est ainsi que les centres interrégionaux de formation professionnelle du ministère de l'équipement et les centres nationaux de la fonction publique territoriale dispensent régulièrement des journées sur ce thème. Les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement sont aussi très actifs sur le sujet. En outre, les administrations disposant de conseils spécialisés peuvent faire appel à eux pour monter des formations internes. C'est ainsi que les paysagistes-conseils sont parfois sollicités.

## La sensibilisation

Les conflits permanents, latents ou déclarés, entre les citoyens et ceux qui gèrent les alignements d'arbres montrent bien qu'il y a problème. Plusieurs raisons peuvent être avancées, plusieurs explications données. Il n'en reste pas moins que la fêlure existe, un aménagement est avant tout fait pour les usagers. Ceci nécessite donc écoute et compréhension de la part des responsables.

L'alignement d'arbres a sa place dans la société. Simplement sa création nécessite des engagements, des précautions. Son entretien et sa conservation supposent bonne volonté, respect et savoir-faire.

La sensibilisation des professionnels de l'aménagement et du public reste néanmoins à faire sur un sujet qui dépasse la partition caricaturale « pour ou contre les arbres ». Les organismes de formation font aussi souvent de la sensibilisation. C'est en particulier le cas des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. Comme toujours, la bonne sensibilisation passe d'abord par les échanges entre parties prenantes et par l'écoute des autres.





*Alignements patrimoniaux dans les Pyrénées-Orientales.*



# Bibliographie

## ► Usuel

TICLI, Bernardo et FRIGERIO, A. *Encyclopédie des arbres de France et d'Europe*. La Maison Rustique, 1995. 174p.

## ► Monographies

BOURDU, Robert et VIARD, Michel. *Arbres souverains*. Paris : Editions du May, 1998. 207 p.

BOURGERY, Corinne et CASTANER, Dominique. *Les plantes d'alignement le long des routes, chemins, canaux, allées*. Paris : Institut pour le développement forestier, 1998. 416 p.

DIDIER, L. *L'arbre dans la ville*. Sang de la Terre. 1996

DUBOIS-TAINE, Geneviève. *Les boulevards urbains : contribution à une politique de la ville*. Paris : Presses des Ponts et Chaussées, 1990. 175 p.

DUCHAUFOUR, Philippe. *Abrégé de pédologie*. Abrégés de science. 1992

MAILLIET, L et BOURGERY, C. *L'arboriculture urbaine*. I.D.F. 1993

THIBAUT, M. *Guide du soin des arbres*. 1995

STEFULESCO, Caroline. *L'urbanisme végétal*. Paris : I.D.F., 1993. 323 p.

*Les alignements  
d'arbres*

17

## ► Périodiques

L'arbre, la cité, le citoyen. *Les cahiers d'arbre actuel*. I.D.F. 1994

Les arbres racontent. *Les cahiers d'arbre actuel* n°4. I.D.F.



Fiche établie par Daniel Laroche, paysagiste-conseil

**Arche sud**

**92055 La Défense**

**cedex**

**téléphone :**

**33 (0) 1 40 81 21 22**

**télécopie :**

**33 (0) 1 40 81 91 40**

**Internet : [www.urbanisme.](http://www.urbanisme.)**

**[equipement.gouv.fr](http://equipement.gouv.fr)**

